

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.
6 mois: 16
3 mois: 8
Poste: 35 fr.
6 mois: 18
3 mois: 10

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

11 Juin 1884.

Chronique générale.

LA RÉVISION.

Le rapport qui vient d'être distribué est court. Il pourrait l'être encore plus et dire tout simplement: « Le gouvernement veut; nous obéissons. » Il faut cependant citer encore cette phrase qui fixe à la Chambre sa consigne: « Le pays veut consolider et affermir l'édifice à l'abri duquel il vit et travaille depuis neuf ans déjà. Il n'entend pas le démolir pour s'en rebâtir un autre et n'accepte pas qu'on le condamne périodiquement à l'arrêt de constitution en constitution.

« Pour ces raisons, votre commission vous demande, à la majorité, de rejeter la révision totale et, pour marquer plus nettement votre intention, elle vous demande, d'accord avec le gouvernement, de déterminer rigoureusement, par un vote clair, précis, ne laissant place à aucune équivoque, les limites de la révision que vous voulez obtenir. »

Le rapporteur ajoute que: « La résolution de la Chambre restera lettre morte si elle n'est suivie d'une résolution conforme du Sénat. » Il ne doute pas d'ailleurs que les limites fixées à la révision n'encouragent la Chambre haute à embolter le pas à la Chambre basse.

A vrai dire, les impressions recueillies hier au Sénat ne sont pas absolument conformes aux prophéties de M. Dreyfus. Le Sénat semble vouloir y regarder à deux fois avant de faire le saut qu'on lui propose, se rendant parfaitement compte qu'au delà du fossé est la culbute. Néanmoins l'expérience nous a appris qu'il fallait compter médiocrement sur les impressions premières et nous nous garderons de rien pronostiquer.

Par 249 voix contre 234, la révision de M. Ferry est renvoyée après la réforme mi-

litaire, c'est-à-dire au mois de juillet, car on n'est pas près d'avoir fini la loi du recrutement.

Il ne serait même pas impossible que cette affaire fût ajournée à la session de novembre.

Hier, à la Chambre, l'ordre du jour appelait la suite de la première délibération relative à la loi de recrutement.

M. le rapporteur a proposé, d'accord avec le ministre de la guerre et M. de Roys, auteur d'un amendement pris en considération, un article additionnel à l'article 3.

Cet article additionnel est adopté. Le rapporteur a proposé une nouvelle rédaction de l'article 16. Cette rédaction est adoptée.

Après une discussion entre MM. Vacher, Campenon, Margaine, Paul Bert, Ballue, Reille, l'article 19 est renvoyé à la commission.

M. Lenient a présenté sur l'article 20 (dispenses pour les élèves des Ecoles polytechnique et forestière) un amendement tendant à étendre la dispense aux élèves des Ecoles de médecine, de droit, des beaux-arts et normale.

Le rapporteur répond que la commission, d'accord avec le gouvernement, repousse l'amendement.

L'interpellation sur les affaires de Corse continue d'occuper la presse. Le National, qui fut un des premiers à applaudir au vote de l'ordre du jour pur et simple, est obligé de convenir que le mal révélé pendant la discussion ne concerne pas la Corse seulement, mais bien le pays tout entier. Il dit:

« Or, ce mal, nous le tenons pour beaucoup plus général qu'ils n'affectent de le voir. Il provient non pas seulement de mœurs particulières à la Corse ou à telle coterie de ce pays, mais de mœurs qui se sont développées sur notre continent même, dans les régions parlementaires.

« La cause vraie, c'est l'attitude prise par les députés, habitude née de fâcheux exemples, aidés par de fatales complaisances, de s'immiscer constamment dans les actes de l'autorité, de les faire servir à leurs intérêts de parti ou à leurs intérêts électoraux, d'exiger des déplacements ou des révocations de fonctionnaires, de remplir pour leurs plaintes ou leurs recommandations les antichambres ministérielles, de travailler sans relâche à satisfaire ainsi aux exigences de leurs électeurs, de peur de perdre des voix, de devenir par là des instruments de pression continuelle sur les préfets, sous-préfets et agents de tous degrés. »

L'heureux propriétaire de Little-Duck est assurément plus fier de sa victoire que M. Ferry et ses valets ne sont pas plus arrogants que les officieux de la majorité. Cet ordre du jour pur et simple (rien de l'ordre du jour de confiance), enlevé au moyen de la question de cabinet, est, semble-t-il, le plus beau fleuron de la couronne de M. Ferry: « Voilà le ministère consolidé jusqu'aux élections prochaines, nous disent les officieux; la leçon de samedi profitera aux oppositions de droite et d'extrême gauche. » Et qu'avons-nous donc appris samedi?

Nous avons appris que, sous la République, les gouvernements ont le droit de faire assommer à coups de triques les gens qui leur déplaisent; nous avons appris que les maires peuvent ou non à leur gré exécuter la loi suivant qu'ils ont ou n'ont pas « fait la noce »; que le gouvernement considère comme une de ses plus belles prérogatives de déplacer les juges qui ont la prétention de rendre des arrêts là où ou leur demande des services.

Nous avons appris qu'il existait un département tellement riche, tellement favorisé de la nature qu'on y considérait comme nécessaire un propriétaire possédant pour trente mille francs de bétail; un pays où les épizooties font tant de victimes, qu'un bourgeois ajaccien peut perdre à lui seul en un seul jour autant de vaches qu'il en existe dans la commune d'Ajaccio tout entière;

pays bizarre ou les villes, obligées de faire venir leur eau de quatorze kilomètres, sont nonobstant ravagées par des inondations analogues à celles de Szegedin et de Murcie!

Un pays où les chefs de service déclarent que, s'ils n'ont pas dénoncé au parquet les dilapidations dont ils avaient connaissance, c'est qu'ils craignaient d'entrer en conflit avec certaines influences devant lesquelles chacun s'incline chapeau bas!

Nous avons appris par dessus le marché que pour 315 députés contre 198, cette politique est la meilleure des politiques républicaines, cette administration, l'idéal de l'administration républicaine. Telle est la leçon de samedi, et nous avons bien quelque raison d'espérer qu'elle profitera, non aux oppositions, comme le pensent les officieux, mais au pays, si tant est qu'il ait encore besoin d'être édifié sur le compte de la République.

Les choses en sont arrivées à ce point qu'on n'essaie plus de dissimuler à quel degré le gaspillage des deniers publics est entré dans les habitudes de l'administration républicaine. Il paraît, s'il faut en croire la République française, qui doit savoir à quoi s'en tenir, qu'économiser 50 millions sur les dépenses ordinaires n'est qu'un jeu et que ce chiffre pourrait même être facilement dépassé. Il est bien fâcheux qu'on n'ait pas fait cette découverte plus tôt, les déficits seraient moins considérables. Le journal opportuniste profite de l'occasion pour nous apprendre que, dans l'administration intérieure de la Chambre, les sinécures pullulent et qu'il y a un gaspillage incroyable.

Il est douteux que les sinécures dont on parle soient entretenues pour d'autres que pour les amis du gouvernement actuel. La République française nous avertit d'ailleurs qu'on ne songe pas le moins du monde à les supprimer. Disons-nous que nous en sommes surpris? Non! Il ne faut jamais mentir.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

IVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC. Première partie.

Et je repris en joignant les mains: — O Dieu juste! quelle serait donc la France de l'avenir, cette France tant vantée par les feuilles radicales, si l'auberge supplantait l'église; si l'impiété triomphait, un jour, de la religion divine? M. Delino, mis avec recherche, gants frais et cravate blanche, parcourait la place, donnant à ses électeurs de vigoureuses poignées de main. Il accueillait la foule sans distinction de fortune ou de rang. Pour tous, un sourire, une chaude promesse. — Eh bien, madame Giraud, préparez la demande; le bureau de tabac sera enlevé en huit jours. Et toute la famille Giraud, une tribu, regardait, avec attendrissement, les larges épaules qui se chargeaient généreusement des intérêts multiples de la commune. — Allons, bon espoir, Pascal; ce bout de ruban,

dû à vos longs services, nous l'obtiendrons, mon cher, soyez-en certain.

Et le conseiller municipal, radieux, égrenait un chapelet d'épithètes reconnaissantes.

Je dois l'avouer, hélas! toutes ces vaines promesses produisaient leur effet. Elles montaient à la tête avec les vapeurs de l'alcool, et les bulletins de vote tombaient dans l'urne, tous favorables à M. Delino, à cet homme méchant, qui flattait aujourd'hui pour écraser demain.

Que voulez-vous? C'est l'éternelle histoire. Pauvre ouvrier! tu seras donc toujours le piédestal de l'ambitieux. Tu lui prêtes tes robustes épaules. Il s'élance; puis, une fois au pinacle, il te repousse du pied, avec un dédaigneux sourire... Et toi, grand enfant incorrigible, chaque fois qu'on pose un grain de blé sur les gluaux, comme la grive étourdie, tu le laisses prendre aux engins de l'oiseleur.

Pourquoi ne pas te confier à l'homme sage et modeste, qui, sans donner de fausses espérances, dévoue sa vie au bien de tous?

Je pensais ainsi en portant mon bulletin à la mairie. Je le déposai dans l'urne, et j'allais rentrer à la maison d'école, lorsque j'aperçus le vieux Jacques, la mine toute réjouie, marchant la tête haute.

— Eh bien! monsieur Trévirec, comment que ça va? fit-il, en mettant la main à son chapeau.

Cette bonne figure, pleine de finesse, avait le privilège de m'égayer toujours.

Je répondis en souriant au salut du braconnier, puis j'entamai la causerie:

— Vous voilà donc venu pour les élections, mon bon Jacques? C'est bien, cela! C'est un devoir auquel les honnêtes gens ne doivent jamais manquer.

— Je n'y manque pas non plus, reprit-il, en agitant la tête avec un petit cliignement de la paupière: je sais qu'on s'amuse aux frais du bourgeois; et, ma fine, c'est bien le cas de boire à la santé du député.

Je fis un soubresaut.

— Comment, Jacques, vous allez boire à la santé de M. Delino, trinquer avec le vin dont il grise ses électeurs?

Et comme le braconnier devenait sérieux, j'ajoutai:

— Alors, Jacques, vous voterez pour le minotier, pour l'ennemi de l'Église... Mais vous l'estimez donc?

Il partit d'un franc éclat de rire.

— Ah! non, vère de vrai, monsieur Trévirec, je ne l'aime point du tout, mais j'aime bien son vin et son gloria; et m'est avis qu'il m'a fait assez de misères pour que je me venge sur sa boisson... Allez, c'est pas voler, monsieur Trévirec.

J'allais l'interrompre, et lui prouver que c'était, au contraire, un manque complet de délicatesse,

lorsque Jacques se redressa soudain. Un éclair railleur passa dans ses yeux gris.

— Attendez, fit-il, voilà notre député qui approche, vous allez l'entendre me faire ses politesses: « Et mon cher Jacques par ci, et mon bon Jacques par là... Faut vous rafraîchir, mon ami... Quel plaisir de vous voir! »

— Oui, oui, n'est-ce pas que c'est bien plaisant? que je vas lui répondre.

Le braconnier riait de tout son cœur. Il continua:

— Voyez-vous, monsieur Trévirec, c'est que moi je suis un gros seigneur, ce matin: je n'ai pas encore donné mon vote, et on veut la voix du bonhomme... Au lieu que vous, c'est fini; votre « votition » est faite; aussi vous ne valez plus quatre sous, mon pauvre monsieur Trévirec.

Tandis que le rusé vieillard me parlait ainsi, M. Delino s'avavançait, le sourire aux lèvres.

— Bonjour, père Jacques, fit-il en donnant une tape amicale sur l'épaule du braconnier; bonjour, mon brave, je suis vraiment heureux de vous voir... Vous avez quitté la forêt pour monter au village? C'est que vous êtes un zélé, vous; un homme intelligent; vous comprenez l'importance d'une élection, vous désirez le bien de la France, la gloire de votre patrie!...

— Oui bien, oui bien, monsieur Delino, faisait Jacques, accompagnant sa phrase d'un grand salut, bien sûr que je comprends la valeur d'une élection...

Le Temps, après avoir constaté que le vote de samedi n'est point un blanc-seing donné au gouvernement, fait l'aveu que voici :

« Ajoutons qu'il s'agit de réformer, non pas seulement les mœurs de la Corse, ce qui serait un peu long, mais aussi les habitudes administratives qui ont fini par s'y implanter, grâce à certaines complaisances, à certains abandons, dont il est beaucoup plus facile de s'affranchir; on pourrait dire assurément que tous les régimes fondés sur l'élection sont obligés bon gré mal gré de faire de la politique électorale; mais il y a une mesure, et il serait difficile de soutenir qu'elle n'a pas été quelque peu dépassée dans le cas qui nous occupe. »

A la fin de la semaine dernière, M. Martin-Feuillée, garde de sceaux, recevait de M. Laguerre, qui cependant est un jeune avocat, une leçon de droit; il y a deux jours, c'était le tour de M. Waldeck-Rousseau d'être pris en flagrant délit d'ignorance. Il a pris le Pirée pour un homme.

Le ministre a pris Sartène pour un port de mer. Sartène, qui est un arrondissement de la Corse avec un sous-préfet et un député, est complètement ignoré comme situation géographique du ministre de l'intérieur.

Il paraît même que M. Waldeck-Rousseau est encore allé plus loin dans la grotesque: il a pris Propriano pour un homme. Cette fois, Propriano est réellement un port de mer.

Le bruit courait avant-hier, dans la soirée, que M. Méline serait disposé à quitter le ministère de l'agriculture, écouré de la façon dont ses collègues comprennent la politique gouvernementale.

Il est à remarquer en effet que dans le discours qu'il a prononcé samedi, M. Méline, n'imitant pas ses collègues Waldeck-Rousseau et Martin-Feuillée, n'a pas hésité à réprouver les actes scandaleux dénoncés par MM. Andrieux et Choiseul, et que, de plus, il avait annoncé que des mesures étaient prises pour que pareils faits ne se renouvellent point.

Enfin — détail encore plus significatif — M. Méline s'est abstenu dans le scrutin sur la demande d'enquête que le président du Conseil avait violemment combattue.

D'après l'*Eclair* du littoral, journal de Nice, devant la négligence de la municipalité de cette ville qui promet d'élever un monument à Gambetta dans le cimetière et ne remplit pas sa promesse, les amis politiques de Gambetta songent sérieusement à faire transporter son corps à Paris.

#### LES AFFAIRES DU TONKIN.

On télégraphie de Shang-Haï à l'Agence Reuter :

« Le North China Herald publie une nouvelle de Pékin, annonçant que dans les

— Quel temps orageux! interrompit le député; quelle chaleur! mon pauvre ami. Allez donc prendre un verre de vin avec les camarades... Tenez, voyez-vous, la table est dressée, là-bas, au Lion-d'Or.

Puis M. Deline passa, me saluant à peine.

Jacques avait dit vrai; mon bulletin étant déposé dans l'urne, je n'étais plus digne des moindres égards.

Le braconnier riait aux larmes.

— Oui, oui, répétait-il, soyez bien tranquille, je vais aller boire à votre santé, mon bon monsieur Deline, et vous me ferez vos politesses et vos chapeau bas jusqu'à ce soir; puis quand viendra la « nuitée », bonsoir les amis; je vous mettrai dans l'urne un petit billet de ma façon.

— Jacques, Jacques, disais-je, ce n'est pas bien, ce n'est pas loyal.

Mais le rusé vieillard ne voulait en rien modifier son petit complot.

— Vrai, je peux bien m'amuser un brin; ça ne m'arrive pas si souvent, mon bon monsieur Trévi-rec. Le pauvre Jacques n'a qu'un jour à faire son monsieur, son important... Prenez, mon bonhomme, rattrape ton argent; car, demain, tu ne seras plus que Jacques le braconnier, qu'on met à l'amende pour une toute petite caille tuée dans les champs du minotier.

Parlant ainsi, moitié sérieux, moitié rêveur, il me fit un amical salut, et se dirigea vers le Lion-d'Or.

cercles officiels chinois on s'élève contre la promptitude avec laquelle le traité avec la France a été conclu, et l'on dit que la nomination de Shu-Tsing-Chen comme ambassadeur à Paris a été annulée.

» Les autorités chinoises continuent de faire leurs travaux de défense. »

Le général Millot a envoyé au ministre de la marine dix drapeaux chinois pris à Bac-Ninh. L'un d'eux, le pavillon du généralissime chinois, flottait sur la tour de Bac-Ninh. Il est en soie jaune avec bordure violette, monté sur une hampe de bambou et n'a pas moins de cinq mètres de haut.

Un autre est entièrement noir, avec lettres blanches. Les autres sont de diverses couleurs en soie, cotonnade ou étamine anglaise. Presque tous sont montés sur bambous, avec monture en fer conique à leur extrémité inférieure, qui sert à les planter en terre.

Ces drapeaux seront envoyés à l'hôtel des Invalides.

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — La pose de la première pierre du Parlement allemand a eu lieu à Berlin d'une façon absolument conforme au programme.

Le document lu au nom de l'Empereur par le chancelier de l'empire porte que les glorieux succès militaires des peuples allemands réunis ont procuré à l'empire une grandeur inespérée, et que l'enthousiasme du peuple et la confiance réciproque des gouvernements confédérés ont donné à l'Allemagne la force de protéger elle-même sa constitution et son développement national et de veiller elle-même à son bien-être.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 juin.

Le marché n'est pas aussi solide aujourd'hui; quelques valeurs ont été principalement atteintes par la réaction sans qu'on sache au juste pourquoi. On ne peut pas toujours monter, il faut bien de temps en temps un temps d'arrêt.

Le 3 0/0 reste à 79.20; l'amortissable cote 80.30 et 80.15; le 4 1/2 clôture à 108.15.

L'Italien suit nos Rentes et descend à 96.45. La Banque de France finit à 5,175. La Banque de Paris a baissé plus que le reste à 850. Le Comptoir d'Escompte est à 965.

Le Crédit Industriel et Commercial s'inscrit à 685; la Banque d'Escompte fait 536.25. Le Crédit Foncier reste ferme à 1,332.50; il ne subit pas la mauvaise impression du marché.

Les Obligations Foncières 1883 sont demandées à 360 fr., elles sont à 20 fr. au-dessus du cours d'émission.

Les Obligations à lots, emprunts 1879 et 1880, soit Foncières ou Communales, sont l'objet d'un marché actif. Leur fermeté est due aux demandes constantes; en effet, le porteur qui ne gagne pas de lots est toujours sujet au remboursement à 500 fr. et ces remboursements sont toujours affectés à de nouveaux achats portant sur les mêmes obligations.

Le Suez est en réaction à 2,050; hier, les recettes du transit ont été de 220,000 fr.

La Société Générale cote 477.50; on s'entretient

Pauvre vieux Jacques! sa vie méditative au fond des futaies lui avait appris à connaître le cœur humain.

Peu de mois après l'élection de M. Deline, le conseil municipal fut presque entièrement renouvelé. Cette assemblée villageoise, couleur coquelicot, mettait toute sa gloire à copier fidèlement et servilement les exemples qui lui venaient de haut lieu.

Chaque dimanche, les conseillers des Platanes, réunis dans la salle de la mairie, les uns, la tête dans les mains et l'œil profond, les autres, clignant des yeux avec un air de finesse, écoutaient la lecture des décisions prises dans la capitale.

« Enseignement laïque et obligatoire. »

Et l'on battait des mains.

« Suppression de l'enseignement religieux. »

Et l'on criait bravo!

Bientôt on m'intima l'ordre de me conformer au nouveau programme.

« Plus de catéchisme », me disaient les circulaires. Laissez au curé de la paroisse le soin d'enseigner cette vieilleries. Donnez aux enfants l'instruction virile, qui en fera un peuple de vaillants citoyens. » J'étais atterré.

Comment, me disais-je, on veut une jeunesse virile, et l'on bannit Dieu, qui est tout à la fois la force, la science et la vertu?

On veut exalter, relever le travailleur, et on lui

beaucoup en ce moment de l'émission des 56,000 obligations Zafra à Huelva qui offrent un avantage très-grand; en effet, émises à 226.25, elles produisent un intérêt net de 15 fr., ce qui représente 5.63 0/0 par an sans compter la prime du remboursement à 500 fr.

La Banque Ottomane fléchit à 647.50. Le Turc est lourd à 8.12.

Nous remarquons la bonne tenue et les nombreuses transactions sur les obligations Ouest Algérien 4 0/0 qui sont recherchées par le public entre 431.25 et 432 fr.

Le Crédit Lyonnais est à 565.

L'Égypte Unifiée ne varie pas à 308.75.

Les chemins conservent leurs cours. Le Nord cote 1,740, le Lyon 1,230, l'Orléans 1,305, le Midi 1,202.50, l'Est 765, l'Ouest 815.

## Chronique militaire.

### RÈGLEMENT

Sur l'organisation et le fonctionnement du service de télégraphie légère dans les régiments de cavalerie.

Circulaire du Ministre de la guerre.

Art. 1<sup>er</sup>. Le service de la télégraphie légère a pour but de permettre à la cavalerie l'utilisation des divers moyens de communication rapide, tels que télégraphes électriques et optiques, téléphones, signaux, etc. A cet effet, un certain nombre de cavaliers, dans chaque régiment, sont initiés à la connaissance et à la pratique des différents procédés et sont pourvus d'un matériel et d'un outillage légers. Leur rôle consiste, en campagne, à utiliser toutes les ressources qui se rencontrent dans le rayon d'action de la cavalerie, en réparant les lignes endommagées, en y suppléant, au besoin, par les lignes optiques qu'il est possible d'établir. Ces cavaliers peuvent être également chargés de la destruction et de la mise hors de service des lignes et bureaux de l'ennemi.

Art. 2. Le personnel du service de la télégraphie légère comprend six télégraphistes par régiment (1) : 4 maréchal des logis, 1 brigadier, 2 cavaliers de 1<sup>re</sup> classe, 2 cavaliers de 2<sup>e</sup> classe.

Il est réparti en deux ateliers (2) :  
1<sup>er</sup> atelier : un maréchal des logis, chef d'atelier, 2 cavaliers.  
2<sup>e</sup> atelier : 1 brigadier, chef d'atelier, 2 cavaliers.

Art. 3. Dans chaque régiment, les télégraphistes sont désignés par le chef de corps parmi : 1<sup>o</sup> les jeunes soldats dont l'instruction militaire et télégraphique a été faite à l'École d'application de cavalerie dans les conditions indiquées à l'article 4 ci-après; 2<sup>o</sup> les jeunes soldats ayant appartenu comme agents manipulateurs à l'administration des télégraphes et versés à cet effet dans les régiments de cavalerie; 3<sup>o</sup> les cavaliers qui, après avoir été admis à l'école d'escadron, ont été exercés au service télégraphique dans les bureaux de garnison et ont reçu un

(1) Jusqu'à ce qu'une disposition législative, en créant dans chaque régiment six emplois de télégraphistes de faire compter ce personnel dans le petit état-major, les télégraphistes gradés compteront dans les escadrons.

(2) Les cavaliers de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe sont, autant que possible, répartis d'une manière égale entre les deux ateliers.

Certificat d'instruction technique délivré au fonctionnaire de l'administration des télégraphes.

Art. 4. Chaque année, après l'appel des cavaliers que les régiments doivent envoyer à l'École d'application de cavalerie pour y recevoir l'instruction télégraphique. Ces cavaliers sont choisis par le chef de corps parmi ceux qui, n'ayant jamais appris le maniement des appareils, justifient d'une instruction générale suffisante au moyen d'un examen passé devant une commission composée de trois membres : un capitaine, président, deux lieutenants ou sous-lieutenants membres. Cet examen comprend deux épreuves : une dictée et une composition d'articles élémentaire.

Art. 5. Les militaires, anciens agents manipulateurs du service des postes et des télégraphes, versés dans les régiments de cavalerie, sont désignés dans l'année qui suit leur incorporation pour suivre à l'École d'application de cavalerie un cours de télégraphie militaire. Ils forment à l'École une division spéciale dans laquelle peuvent être admis, chaque année, sur la proposition de leur chef de corps, un certain nombre de militaires instruits dans les bureaux de garnison et porteurs du certificat d'instruction télégraphique délivré dans les conditions indiquées à l'article 3.

Art. 6. L'époque de l'envoi, ainsi que la durée du séjour à l'École de cavalerie des deux divisions d'élèves télégraphistes désignés aux articles 4 et 5, sont fixées par le règlement organisant cette École.

Art. 7. Les chefs d'atelier sont choisis de préférence parmi les télégraphistes instruits ayant satisfait aux examens de fin de cours de l'une des divisions de l'École de cavalerie.

(La fin à demain.)

## CHRONIQUE LOCALE

### ET DE L'OUEST.

#### ARRESTATION D'UN ESCROC.

Le parquet de Saumur a fait arrêter samedi à Paris un chevalier d'industrie dont le nom véritable est Arsène Bretais et qui se faisait passer pour le mandataire d'un riche commerçant, M. Lechevallier-Vallée.

Revêtu de ce mandat imaginaire, il a fait dans notre région des affaires pour un chiffre assez rond en grains, graines, fourrages, blés et même matériaux; le tout était expédié en une gare quelconque, où il allait prendre lui-même livraison sous le nom de son prétendu mandant, et revendait à vil prix dans la contrée.

Il disparaissait aussitôt et allait plus loin exploiter son industrie. Il a parcouru ainsi, paraît-il, la France entière, et est venu échouer à Saumur. Cette arrestation est due à la sagacité du parquet de notre ville, où de nombreuses plaintes ont été déposées.

Hier, un chien présentant tous les symptômes de la rage a parcouru notre ville de

voile l'atelier de Nazareth, où l'ouvrier a manié l'outil dans la personne d'un Dieu?

Quelle folie!

Qui est plus égalitaire que le Christ notre maître; et, n'est-ce pas dans la vie de Jésus que se retrouve, à chaque page, et gravée en caractères ineffaçables, la glorification du travail et la pauvreté?

Loin de me soumettre à l'avis ministériel, je redoublai de zèle pour l'enseignement du catéchisme.

Pendant, les doctrines malsaines faisaient leur chemin aux Platanes, et je prévoyais le moment où le flot d'impiété déborderait. Mais j'étais résolu à rester impassible devant le torrent, dût-il m'entraîner, sachant bien que le ciel a ses vues en tout ce qui arrive.

Souvent, Dieu le veut ainsi, le bien sort du mal : l'injustice ranime la foi, et le chrétien, oublieux et tiède dans la prospérité, devient un ardent disciple du Maître persécuté.

Mais que ma tâche se faisait difficile! Un vent d'indiscipline soufflait dans l'air, et mes écoliers en ressentaient la triste influence.

Puis, il faut le dire, un méchant bouc s'était glissé dans mon cher troupeau. C'était un grand garçon de quinze ans, aux cheveux roux, au regard faux. Il était paresseux, brutal et menteur.

Que de fois j'avais désiré le renvoyer à sa famille! Impossible! Jean Pascal était le fils d'un conseiller municipal des plus influents, et toutes

mes tentatives pour en délivrer ma classe n'avaient pu réussir : le renvoi de cet élève était devenu, en quelque sorte, une question politique.

Le mal est contagieux, et Jean dominait entièrement une partie de ses camarades. Je ne reconnaissais plus mes élèves soumis et affectueux des années précédentes.

A peine étais-je dans ma chaire, que les têtes des rebelles se levaient avec mutinerie, et je lisais dans leurs yeux une expression d'indiscipline bien cruelle pour un maître. Alors j'avais des moments de défaillance; j'étais tenté de désertir mon poste.

Que j'eusse été plus heureux, tout seul au fond des bois, travaillant de mes mains pour vivre!

La terre rend en proportion du grain semé... mais l'intelligence de l'enfant indocile... Dieu! quel labour ingrat! Comme après la classe le pauvre maître se retrouve chagrin, las, épuisé.

Toute ma consolation était à la Gondinière. Notre salle d'étude était réellement un petit coin de paradis. Au fond, l'horloge marquait régulièrement les heures. Sur la console, des roses vermeilles s'épanouissaient dans un cornet de cristal; et, par la fenêtre entr'ouverte, le soleil entraînait à flots avec le parfum des roses et le chant des fauvettes.

Lucienne allait et venait, marchant sans bruit pour ne pas troubler nos études.

Parfois elle s'asseyait à côté de Marthe, et couvait en silence, tandis que les deux enfants, les yeux

Nantilly, la place de l'Arche-Dorée, le Champ-de-Foire, et s'est dirigé vers Saint-Florent.

Les agents de police se sont résolument mis à sa poursuite, mais ils n'ont pu l'atteindre. L'animal a gagné les hauteurs de Saint-Florent, du côté du moulin des Cordeaux, et on a perdu sa trace.

Nombre de chiens auraient été mordus; un enfant a eu sa blouse déchirée, et un voyageur de commerce a eu également ses vêtements mis en lambeaux; ils en ont été fort heureusement quittes pour la peur.

Aujourd'hui, on nous assure que le commis-voyageur dont nous venons de parler aurait pu tuer le dangereux animal. Cependant, les agents de police étaient encore, à midi et demi, à la poursuite d'un chien de mauvaise mine qui courait dans la rue Saint-Jean et se dirigeait sur le quai par la rue Cour-Saint-Jean.

Par précaution, tous les chiens doivent être rigoureusement tenus à l'attache ou en laisse.

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

MM. de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves ont voté pour l'enquête demandée par M. Andrieux sur l'administration corse;

MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis) ont voté contre.

Au contraire, MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis) ont complaisamment voté pour l'ordre du jour pur et simple demandé par le ministère;

MM. de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves ont voté contre.

#### On lit dans le Temps :

« L'affaire de M. Freppel, devant le tribunal civil d'Angers, est renvoyée à quatre semaines, sur la demande des avocats des parties en cause. »

Le maire de Toulouse a pris la mesure suivante :

« Pour faciliter aux habitants les moyens de signaler à l'administration les abus ou les inconvénients qui exigent de promptes mesures, notamment en ce qui concerne la viabilité, la salubrité, la sûreté publique, etc., le maire de Toulouse a fait placer à l'entrée de son cabinet, à la mairie, un registre sur lequel toute personne aura la faculté de consigner telles observations qu'elle croira utiles à l'intérêt public local, à la seule condition de signer sa déclaration et d'indiquer son adresse à la suite de sa signature; l'administration avisera, sans retard, aux dispositions qu'exigeront les faits relatés dans ledit registre. »

C'est une sage mesure que vient de prendre le maire de Toulouse, et nous la voudrions voir appliquer à Saumur.

#### CHOLET.

L'intérêt public dit que M. Gustave Bréhéret vient de remporter le grand prix de

Grés sur les miens, y devinaient toutes mes impressions. Ils avaient, je crois, une sorte d'intuition de mes inquiétudes, de mes souffrances, et, de leur regard limpide, parfois s'échappait une larme qui guérissait mon cœur.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

### LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA GEOPROY.

Sommaire du n° 180 (samedi 7 juin 1884) :

Orgueil et repentir, par Vassel de Fautreau. — Courrier des enfants : Les Français au Tonkin, par A. Bréhéret. — La vocation de Sulpice, par M. Nicole. — Michel-Ange Buonarroti, par Norbert. — Calendrier du Jeune Age : Saint Etienne Burotte. — La Portraiture, par Pr. Couvertour. — Heures de loisir, par Pr.

COUVERTOUR : Prime. — Annonces. — ABONNEMENT : pour la France, un an 10 fr., six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

l'exposition canine de Paris. La coupe d'honneur du Président de la République a été décernée à son chien d'arrêt, *Diamant*, braque français.

#### CHINON.

Le Comice de Chinon s'est réuni pour arrêter le programme du concours annuel qui doit avoir lieu cette année à Chinon et déterminer la date de la fête. Elle a été fixée au samedi 9 et dimanche 10 août.

### TERRIBLE EXPLOSION A TOURS.

#### AVANT LA CATASTROPHE.

Le long de la ligne de Tours à Nantes, non loin du pont jeté sur l'avenue de Grammont pour traverser cette voie, existe depuis quelques années seulement une usine connue, à Tours, sous le nom d'Usine à gaz portatif.

Cet établissement appartient à une société, et emploie un nombre assez considérable d'ouvriers.

L'entrée des ateliers n'est ouverte chaque matin que vers six heures. Seul le mécanicien vient à une heure plus matinale pour chauffer la machine à vapeur.

Hier matin donc, celui-ci était venu vers 4 heures procéder à son travail ordinaire; et il y avait déjà une demi-heure environ que le feu était allumé lorsque s'est produit la terrible explosion qui a mis toute la ville en émoi.

#### LA CATASTROPHE.

A cinq heures cinq minutes, une détonation épouvantable a retenti et a réveillé en sursaut tous les habitants des quartiers de l'avenue de Grammont.

Une catastrophe rappelant la catastrophe du boulevard Bonne-Nouvelle à Paris venait d'avoir lieu à l'Usine à gaz portatif.

La chaudière de la machine à vapeur venait de faire explosion, et par suite d'une force de projection considérable venait de faire sauter la machine et tout un corps de bâtiment.

L'infortuné mécanicien, qui se trouvait seul dans l'usine au moment de l'explosion, était enfoui sous les décombres.

#### APRÈS LA CATASTROPHE

Une détonation si terrible et si soudaine avait répandu l'effroi dans toutes les maisons voisines et bon nombre de personnes se portèrent bientôt du côté de l'Usine à gaz.

Le spectacle était des plus tristes.

Tout un corps de bâtiment ne formait plus qu'un monceau de ruines.

La toiture avait été projetée à quelques pas et réduite en pièces. Ça et là on voyait, gisant, les différentes parties de la machine à vapeur.

La porte du cendrier avait été lancée contre le mur de la ligne du chemin de fer, et cela avec une telle force, qu'elle avait renversé tout un pan de la muraille.

Un énorme tuyau faisant partie de la machine à vapeur, placé en dehors du bâtiment, était rentré dans l'intérieur par l'effet de l'explosion, pendant que sa partie supérieure se détachant avait été lancée en l'air et était venue retomber sur les fils télégraphiques de la voie ferrée.

Deux de ces fils étaient brisés et les autres étaient dans le plus mauvais état.

Quant au mécanicien, qui devait être près de la chaudière lors de la catastrophe, il n'y en avait nulle trace.

Les premiers secours ont donc été pour ce malheureux dont, après des recherches faites de côtés et d'autres, on a trouvé le cadavre enfoui sous un tas de décombres. Le mécanicien avait été projeté, lui aussi, à quelques mètres de la chaudière, et avait été tué sur le coup. Son corps, toutefois, n'était pas par trop mutilé.

La victime est un nommé Malmouche, âgé de 28 ans, marié, père de deux enfants en bas âge. Cette mort réduit la pauvre veuve à la misère.

Le corps de Malmouche a été transporté sur un brancard à son domicile, quelques heures après l'explosion.

La voie ferrée a été promptement débarrassée et les fils télégraphiques remis aussitôt en communication.

A 7 heures, hier matin, le Parquet et jusqu'à M. le préfet Daunassans se sont transportés sur le théâtre de la catastrophe pour procéder aux constatations d'usage. Procès-

verbal a été dressé et une enquête a été ouverte.

Dès que la nouvelle de l'explosion s'est répandue en ville, les curieux n'ont cessé d'affluer toute la journée autour de l'Usine à gaz portatif.

Les bruits les plus divers circulent sur les causes de cette catastrophe; ces causes, jusqu'à présent, sont, on peut dire, inconcues. On n'en est réduit qu'à de vagues suppositions.

Les dégâts sont considérables et sont couverts par une assurance.

On n'a donc à déplorer que la mort du nommé Malmouche; si l'explosion avait eu lieu seulement une heure plus tard, alors que tous les ouvriers étaient dans les ateliers, cette catastrophe aurait pris les proportions les plus terribles, car il est à peu près certain que tous les ouvriers auraient eu le sort de l'infortuné mécanicien.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

#### POITIERS.

Voici l'itinéraire que suivra, dimanche prochain, 15 juin, la procession générale des six paroisses de Poitiers :

Rues Saint-Pierre, Saint-Paul, Notre-Dame-la-Petite, du Marché, des Cordeliers, Saint-François, place du Palais, rue Saint-Didier, des Vieilles-Bougeries, Cloche-Perse, place du Pilon, rues Saint-Cybard, des Quatre-Vents, des Trois-Cheminées, de l'Étude, des Carmes, Saint-Fortunat, place Saint-Pierre.

La procession sortira de la cathédrale à 10 heures du matin.

#### NANTES.

On lit dans l'Espérance du Peuple d'hier :

« Cette après-midi, le nombre total de signatures réclamant le rétablissement des processions de la Fête-Dieu à Nantes, s'élevait à 21,754. »

« Avec quelques feuilles de pétition qui ne sont pas encore rentrées, on peut affirmer, sans crainte d'erreur, que les adhésions qui seront présentées ce soir au Maire et au Conseil municipal, dépasseront sensiblement le chiffre de 22,000. »

« Si le temps n'eût manqué, il eût été facile de doubler ce chiffre, tant la population est unanime à réclamer des solennités qui lui sont si chères et dont elle n'est privée que par l'arbitraire le plus insupportable et le plus injuste. »

Hémion s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la Cour d'assises, qui l'a condamné à 15 ans de travaux forcés.

L'Espérance de Nantes croit savoir que l'administration des chemins de fer de l'Etat a fixé au 21 juin l'adjudication des travaux de superstructure du raccordement des gares de Nantes.

Les travaux pourront donc être terminés dans quelques semaines.

Cette administration a donné en outre à l'approbation ministérielle les dispositions du projet de la construction d'une gare définitive à Nantes, et de ses aménagements complémentaires, dont les travaux sont évalués à la somme de 4,667,000 francs.

Dimanche, à Orléans, le concours d'orphéons et de fanfares réunissait 420 sociétés et environ 4,000 exécutants. Dans la journée, a eu lieu une imposante manifestation en l'honneur de Jeanne d'Arc. L'orphéon alsacien-lorrain, précédé de sa bannière, est venu chanter, tête nue, devant la statue équestre de Jeanne d'Arc, une cantate inspirée par la grande patriote de 1429. Un jeune homme est ensuite monté sur le piédestal de la statue et a suspendu au socle une couronne portant ces mots : *A Jeanne d'Arc, l'Alsace-Lorraine.*

### Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 9 juin.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 16 50 à 17 50	9 50 à 10 »	» »
Saumur, 18 » » »	9 25 » »	» »
Baugé, 18 50 19 50	9 50 » »	» »
Segré, 19 50 » »	9 25 » »	» »
Beaupreau, 17 50 18 »	9 50 » »	» »
Montfaucon, 17 50 18 »	8 50 » »	» »
Montrevault, 17 50 18 »	9 » » »	» »
Chemillé, 17 50 17 75	8 50 9 »	» »

Champloceaux, 17 50 18 »	9 » » »	» »
St-Flor-le-Vieil, 17 50 18 »	9 » » »	» »
Vihiers, 16 75 17 25	8 » » »	8 50
Brissac, 17 50 » »	8 » » »	» »
Chalonnnes, 17 50 17 75	9 » » »	» »
Doué, 17 50 17 80	8 60 8 75	» »

A Nantes, les blés américains disponibles, de 23 50 à » » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 18 » à 18 50 les 80 kilos.

### BIBLIOGRAPHIE

Un livre clair, précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître, était depuis longtemps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer enfin son apparition.

Il a pour titre *DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée*, et est publié par le Docteur PAUL LABARTHE, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable et justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris : MM. Béni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Désarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, De Soyro, etc.

Ce Dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le *DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE* est illustré de 1,000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

Ne perdez pas d'espoir; écoutez mes paroles de joie. — Roubaix, le 16 mai 1884. — Monsieur. Le sieur Dufour, de Wartrelos, souffrait tous les jours d'une maladie qu'il voyait empirer à chaque instant sans espoir de guérison. Il ne pouvait prendre qu'avec grande peine quelque peu de nourriture et souvent même il la vomissait. Après avoir essayé de tous les médicaments et ayant lu une de vos petites brochures, il se décida à prendre de la Tisane Américaine des Shakers et des Pilules des Shakers. Au bout de huit jours il a éprouvé un tel soulagement qu'il pouvait manger ce qu'il voulait sans ressentir aucune douleur. Son estomac était complètement délabré par suite d'un diabète azototique qu'il portait depuis longtemps et que l'examen de ses urines m'a fait reconnaître. Il me charge de vous témoigner sa reconnaissance bien sincère. Agréez, Monsieur, mes salutations empreintes. V. Couvreur, pharmacien, rue Neuve, 20, Roubaix. (Prix 4 fr. 50 la bouteille). Lisez la brochure explicative qui est distribuée gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, pharmacie Panyau, Lille.

### CONSEILS AUX DAMES

Si vous avez des taches et des boutons à la peau, vous ne pouvez les faire disparaître qu'avec l'Oriza Lacté, créé par L. Legrand, 207, rue Saint-Honoré, Paris. On peut se le procurer chez tous les parfumeurs de France. Envoi du catalogue franco.

### BOURSE DE PARIS.

DU 10 JUIN 1884.

Rente 3 0/0. . . . .	79 15
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	80 20
Rente 4 1/2. . . . .	107 20
Rente 4 1/2 (nouvelle) . . . . .	108 10
Obligations du Trésor. . . . .	513 »

PAUL GODDT, propriétaire-gérant.

**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.**

M. CHEVALIER, ancien huissier près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant à Montreuil-Bellay, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Tribunal civil de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

**EXTRAIT**

Prescrit par l'article 770 du C. C.

Par jugement en date du trente-un mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, rendu sur la requête de M<sup>me</sup> Adèle Dupuy, veuve de M. Omer Chaland Hafert, dit Henry, ladite dame demeurant à Saumur, rue de la Visitation,

Le Tribunal civil de première instance de Saumur a donné acte à ladite dame de sa demande d'envoi en possession de la succession dudit sieur Hafert, son mari, décédé à Saumur, le huit février mil huit cent quatre-vingt-quatre, sans laisser aucun héritier connu au degré successible et, avant faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le dix juin mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le dix juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, folio 13, recto, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> HENRY DELAUNAY, huissier-audiencier à Saumur.

**VENTE DE MEUBLES**

Par suite de saisie.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que le dimanche quinze juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, à l'heure de midi, en la commune de Daupierre, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> DELAUNAY, huissier-audiencier à Saumur, à la vente des objets mobiliers et des meubles saisis sur M<sup>me</sup> Marie Oger, veuve Picard, marchande de parapluies à Saumur.

On vendra :

Lit complet, huche, tables, buffet à étagères, chaises, fauteuils, armoire à vitres, éredons, vaisselle, ustensiles de cuisine, torchons, bois de lit, matelas, couettes, traversin, oreillers, draps, couvertures, tables de nuit, coffres, tables de toilette, tables rondes, buffet, verrerie, cafetière, tasses à café, machine à coudre, chemises de femme, jupons, tapis, foie et autres bons objets.

On paiera comptant.

**A LOUER**

DE SUITE,

Une Écurie et un Grenier

Sis à Saumur, rue du Roi-René.

S'adresser à M<sup>me</sup> CAHOUD.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A CÉDER**

DE SUITE

Un Magasin d'Épicerie

Et de MERCERIE

Situé dans un beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

**EXCELLENT PLACEMENT EN TOURAINE**

Près chemin de fer.

**A VENDRE**

Belle Terre

DE GRAND AVENIR.

275 hectares, dont 60 de prairies, 20 de jeunes vignes, en rapport,

Château, parc, futaies, taillis, fermes, cheptel important, céréales, racines, élevage, engraissement, culture industrielle.

Beaux revenus.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal. (402)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Grande-Rue, 23

Actuellement occupée.

S'adresser à M<sup>me</sup> Ollivier DE LALEU, ou à M<sup>e</sup> DELAUNAY, huissier, quai de Limoges. (334)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1884.

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

**A LOUER**

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN BON CAFÉ

ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

UN

CHEVAL NORMAND

Agé de 7 ans,

S'attelle et se monte facilement.

S'adresser, 78, rue d'Orléans.

**A VENDRE**  
JOLI COUPÉ NEUF

Dernier modèle.

Conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Deux bons Billards

S'adresser au CAFÉ DE LA PAIX.

**A VENDRE**

Une jolie CHIENNE couchante, âgée de deux ans, à l'essai, si on le désire.

S'adresser au bureau du journal.

**ENTREPRISE RAYNAULT**

M<sup>me</sup> veuve RAYNAULT a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle continue comme par le passé son service d'Omnibus pour les Gares, la Ville et la Campagne. (436)

**AUX ÉLÉGANTS**

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

42, rue Beaurepaire, 42, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

**AVIS**

M. Auguste DOC, graveur, nouvellement arrivé de Paris, vient de s'installer à Saumur.

Élève de graveurs éminents, il est à même de répondre à toutes les demandes qui pourront lui être faites pour tout ce qui concerne la gravure sur métaux, nacre, ivoire, orfèvrerie, bijoux.

Chiffres, armoiries, écussons, adresses, etc., etc.

Atelier, 91, rue de Fenet.

**LIBRAIRIE JAVAUD**

ON DEMANDE un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

ON DEMANDE, pour entrer dans un château, près Saumur, un jardinier-légumiste et non marié, ayant de très-bons renseignements à offrir. — Il entrerait à la Saint-Jean prochaine.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme jardinier ou cocher la femme comme femme de basse-cour et cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références.

S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

**BOURSE**

Opérations au comptant et à terme.

Echelles de primes sur primes sur rente française donnant de 20 à 30 0/0 annuellement. Comme couverture, on prend fonds et titres. Règlement mensuel. (Cinq ans d'existence.) Envoi méthode à toutes demandes affranchies. Pour opération et explications, s'adresser à M. LE NESTOUR, 23, place du Ralliement, à Angers, ou 12, rue Saint-Lazare, à Saumur. (268)

**LE PULICIDE**

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puces, Mouches, Cafards, Arles, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HUY, rue de la Tonnelière, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

**ÉTABLISSEMENT THERMAL**

**VICHY**

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT SAISON DES BAINS (Allier) BAINS et DOUCHES de toutes espèces pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, catarrhes urinaux, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musiques dans le Parc. — Cabaret de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire : Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire PARIS, 22, Boulevard Montmartre

**Ancienne Maison R. AUVE**

Rue Dacier, 41

**RIVERAIN-COLLIN**

SUCCESEUR

**CORRESPONDANCE SPÉCIALE**

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

M. RIVERAIN-COLLIN a l'honneur d'informer le public qu'il a été désigné par la Compagnie d'Orléans comme son correspondant pour les transports dans Saumur, en remplacement de M. AUVE.

S'occupant depuis 30 ans des transports de tous genres, il a reconnu que le matériel de son prédécesseur était de beaucoup insuffisant pour donner entière satisfaction au commerce et aux diverses industries de la ville et des environs ; son premier soin est de renouveler et d'augmenter son matériel dans des conditions telles que l'on trouvera chez lui tout ce dont on aura besoin.

Le public peut, dès aujourd'hui, être certain, et à des conditions exceptionnelles, d'une bonne et prompt exécution dans les ordres qu'il donnera à sa Maison, quelle que soit la nature des transports demandés.

M. RIVERAIN-COLLIN ose espérer que le public, appréciant les avantages que procure toujours une Maison bien organisée et sérieusement administrée, voudra bien l'honorer de sa confiance.

Les Bureaux sont ouverts de 5 heures du matin à 40 heures du soir.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

**GUÉRIN-BOUTRON**

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)						Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884)																							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR																	
Heures	Minutes	Matin	Soir	Express	Poste	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.											
3	8	minutes																											
6	55																												
9	16																												
1	25																												
3	32																												
7	15																												
10	36																												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
8	21																												
9	37																												
12	48																												
4	44																												
7	4																												
10	24																												
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																													

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.